

CRC Pays-de-la-Loire
KPL GA240215 KJF
25/07/2024

Monsieur Luc HERITIER
Présidente de la Chambre régionale des comptes
25 rue Paul Bellamy
BP 14119
44041 NANTES CEDEX 01

Angers, le 25 JUL. 2024

Références

240025

Objet : Rapport d'observations définitives

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives que vous m'avez adressé le 19 juillet dernier suite au contrôle que vous avez engagé sur les comptes du syndicat Anjou Numérique pour les exercices 2015 à ce jour.

Je me félicite des points positifs relevés qui confirment la pertinence des choix opérés par le syndicat pour raccorder à la fibre optique l'ensemble des usagers de la zone d'initiative publique. Vous soulignez l'intérêt du modèle concessif qui a permis de limiter les financements publics, le suivi rapproché du délégataire et l'implication forte des équipes élues et administratives du syndicat, notamment la performance des outils développés en propre et la bonne situation financière du syndicat. C'est la reconnaissance de l'action que nous menons depuis bientôt 10 ans et qui se traduit aujourd'hui par un déploiement proche de 100%.

Vous notez l'anticipation du syndicat qui s'est engagé dans l'accompagnement aux usages numériques. Anjou Numérique a, depuis sa création, souhaité associer déploiement de la fibre et développement des usages avec une première action engagée en 2018. D'autres projets validés par le conseil syndical du 11 avril 2024 viendront compléter l'offre : territoires durables et connectés, appui aux collectivités...

Vous formulez cinq recommandations, je souhaite apporter des précisions sur trois d'entre elles.

S'agissant de la recommandation n°2, vous demandez au syndicat une actualisation annuelle du taux de rendement interne de la délégation de service public. Comme vous le rappelez, nos échanges ont fait apparaître des appréciations différentes. Si vous reconnaissez la recevabilité des arguments du syndicat, vous nous invitez néanmoins à appliquer les recommandations de la Cour des Comptes dans son rapport de 2017. Nous considérons pour notre part qu'il y a un risque à demander au délégataire cette actualisation en l'absence de transparence et de visibilité nous permettant d'apprécier les flux financiers intra-groupe. Le délégataire pourrait présenter une situation dégradée de nature à affaiblir le délégant dans ses futures négociations. Le syndicat n'exclut pas cette actualisation mais la réserve à certaines phases stratégiques de la vie du contrat.



Dans la recommandation n°3, vous invitez le syndicat, en phase exploitation, à intensifier le suivi du délégataire en précisant les indicateurs de suivi et en les adossant à des pénalités. Le syndicat travaille à la définition d'indicateurs de suivi plus précis qui seront validés en comités de pilotage et pourront être intégrés à la convention de délégation de service public.

Nous nous félicitons de la recommandation n°4 qui nous invite à exiger du délégataire la transmission de données brutes nécessaires au suivi de l'exploitation du réseau. C'est une demande récurrente de notre part que nous pourrions appuyer de votre recommandation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du syndicat Anjou Numérique
Philippe CHALOPIN

